

**Procès-verbal de la 1^{ère} assemblée d'urgence
du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Mardi le 28 juin 2022, 19 h 00,
Séance en visioconférence**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Denis Demers	Administrateur
M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M ^{me} Marie-Claude Martel	Vice-présidente
M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice
M. Michel Lambert	Secrétaire

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Geneviève Bernier	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, Arrondissement de Charlesbourg
-----------------------	---

Aucun citoyen n'était présent.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers fait la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Fête de quartier NDL	19 h 05
4. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 35
5. Période d'intervention du conseiller municipal	19 h 45
6. Correspondance et trésorerie	19 h 55
7. Levée de l'assemblée	20 h 05

RÉSOLUTION NDL-22-CA-32

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

3. FÊTE DE QUARTIER NDL

Les administrateurs discutent de la participation du Conseil à la fête de quartier NDL de l'été 2022 et du budget à être alloué par le Conseil pour contribuer aux dépenses relatives à l'organisation de l'événement.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-33

Considérant que le Conseil de quartier NDL siège au sein du comité organisateur de la fête de quartier NDL de l'été 2022; que le Conseil s'engage à collaborer avec la Corporation de loisirs Notre-Dame-des-Laurentides pour l'organisation de l'événement; et que sa participation à celui-ci contribue à l'objectif de faire connaître le Conseil, de même que ses activités, auprès des citoyens;

Sur proposition de Mme Sarah Demers, appuyée par M. Michel Lambert, il est résolu de contribuer à hauteur maximale de 300,00 \$, taxes incluses et sur présentation de pièces justificatives, aux dépenses relatives à l'organisation de la fête de quartier NDL prévue le samedi, 20 août 2022.

Adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Il n'y a aucune intervention.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

Il n'y a aucune intervention.

6. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 28 juin 2022, il y a 972,37 \$ au compte.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-34

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Sarah Demers, il est résolu d'octroyer 90,00 \$ à M^{me} Geneviève Bernier pour la rédaction du procès-verbal de l'AO du 21 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION NDL-22-CA-35

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marianne Métivier, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 19h36.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M^{me} Geneviève Bernier et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Michel Lambert.

SIGNÉ

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

M. Michel Lambert, secrétaire